

COMPTE – RENDU de la Réunion du 16 Février 2026

Date de convocation : 09 Février 2026

L'an deux mil vingt-six, le seize du mois de février à vingt heures trente minutes, Le Comité Syndical, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, au siège du SIE de Foissac, sous la présidence de Monsieur Serge MASBOU.

Délégués présents : M. Serge MASBOU, Président, M. Christian GINIER, 1^{er} Vice-président, Mme Anne TREBOSC 2^{ème} Vice-Présidente, Mme. Marie-José DOUCET, M. Yves VILLE, Mme Stéphanie CHEVALIER, M. Sébastien ISSALIS, M Emmanuel DESTRUEL, M. Éric CABRIT, Mme Catherine BOUCHETOU, M Éric COURNEDE, M Philippe ANDRIEU, Mme PAYROT Isabelle, M Christian SAINT AFFRE, Mme Adeline CHERRY-PELLAT, Mme Sylvie NATTES-LABORIE, M. Claude MIQUEL et Mme Huguette ROQUES.

Absent(s) excusé (s) : Mme Amélie DAVID, M. Claude JOULIE, M. Olivier DELANGE, Mme Myriam DEMAEGDT, et Mme Séverine RAYNAL

Absent(s) non excusé(s) ou non-représenté(s) : M. Jean Pierre MASBOU, M Jean CALIBRE, M. Bruno BURLET, M Norbert MARTIN, M Aurélien BOYER, M Hervé TASTAYRE, M Francis FRANCOUAL, et M Thierry CAPELLE,

Maires présents : Néant

Procurations : Néant

M le président ouvre la séance en rappelant que la date de validation du CFU, promise en ce début février, n'a pu être maintenue pour des raisons techniques de la DGFIP. Il indique que suite à un courriel reçu et des appels téléphoniques, la date est reportée à fin Février début Mars.

Il indique que, de ce fait, les délibérations pour l'approbation du CFU et l'affectation du résultat sont compromises mais que, néanmoins, au vu des éléments concordants entre les deux entités, il y a la possibilité de délibérer sur la reprise anticipée des résultats ou de voter en cours d'année un budget supplémentaire pour l'écriture de cette affectation. Après réflexion et au vu des différents éléments, le président indique et propose aux membres du conseil d'approuver le fait de supprimer à l'ordre du jour les deux délibérations approbation du CFU et de l'affectation du résultat en les remplaçant par l'affectation anticipée du résultat pour permettre de voter le budget 2026.

Les membres présents approuvent à l'unanimité cette modification.

Après validation du quorum, il commence par indiquer les éléments suivants :

- Décision d'enregistrer la séance pour faciliter le compte rendu Approuvé à l'unanimité
- Désignation du secrétaire de séance candidature de Mme Anne TREBOSC à l'unanimité
- Procuration et excusés (voir ci-dessus)

Sur cette introduction et ces formalités, le président débute par l'approbation du dernier compte rendu de séance du 08 Décembre 2025. Il demande s'il y a des remarques particulières.

Sans réponse, il soumet au vote des présents qui l'approuvent à l'unanimité.

I – DÉLIBÉRATION : Avant-projet de prise en charge de principe du CPF pour validation du CST

N°2026-001

Le président indique que, suite à la demande d'un agent demandant la prise en charge d'une formation, il est apparu qu'il n'y avait pas de délibération à ce sujet. Il indique que cette dernière n'est que de principe car, pour être valide, il faudra récolter l'avis du Comité Social Territorial (CST) du Centre de Gestion de l'Aveyron dont la future séance n'est prévue qu'en septembre 2026. Cela permettra de provisionner pour la formation des agents et un suivi sera effectué.

Il indique les modalités à approuver par le conseil pour la consultation du CST sur les montants horaires et les diverses prises en charge supplémentaires (Frais de déplacements, hôtelleries, délais, périodes). Il indique l'ensemble des éléments et ouvre à la discussion des membres présents. Il indique que pour le budget 2026, la provision a été faite au minimum mais sera à modifier suivant les diverses décisions par le futur. M Ville demande si ces formations sont dans le cadre de son emploi.

M le président indique que les formations ne sont pas forcément dans le cadre de l'emploi et peuvent être pour leur développement personnel. M Miquel et Mme Doucet s'interpellent sur la distinction entre statut privé et public sur le fonctionnement du CPF. M le président rappelle que c'est un droit pour les agents et que la collectivité se doit d'accompagner le personnel. La provision a été faite au minimum pour la première année sur le nombre total d'heures. Il rappelle que la provision aurait pu être modulée entre les heures et le montant en tout ou partie. Il rappelle que cela permettra d'éviter de forts impacts budgétaires dans le temps. M Cabrit indique que c'est un du, M Destruel propose de financer au moins le carburant ou prendre la voiture de service. M le président indique que cela peut être une ouverture vers un prochain départ de la collectivité. M Cabrit rappelle le droit des agents et la liberté de choix.

Mme Doucet stipule que le CPF peut servir en mixité par le Syndicat et le personnel. M Miquel indique que c'est un droit personnel qui ne doit pas servir à la formation des employés pour les besoins propres de la collectivité. Mme Doucet demande s'il y a eu des renseignements pris auprès d'autres collectivités. M Dumas répond que non qu'il a juste téléchargé une délibération type sur un site de centre de gestion d'un autre département.

Après débats sur les diverses propositions, M le président propose de consulter le CST sur les propositions suivantes :

- Fixation du taux horaire du CPF au montant de 15€ HT du coût de la formation,
- L'ensemble des agents fonctionnaires titulaires ou non et aux contractuels,
- Les frais de déplacements et d'hébergements ne sont pas pris en charge,
- Le plafond est fixé au maximum, soit 150h, par année civile
- La demande doit intervenir 2 mois avant le début de la formation
- Le délai entre 2 demandes de formations distinctes doit-être de 1 ans

Le conseil approuve à l'unanimité la consultation du CST sur ces éléments par la présente délibération.

II – DÉLIBÉRATION : Lancement de consultation travaux.

N°2026-002

Le président rappelle que l'étude patrimoniale fait apparaître des conduites d'eau en matériaux amiantés et que depuis deux ans les agents sont confrontés à des casses et réparations récurrentes. Il propose de lancer une consultation de réfection de ses canalisations datant de 1958 en inscrivant dès aujourd'hui une opération spécifique pour ces travaux sur l'exercice 2026.

Il indique qu'il n'y a pas d'estimatif précis, mais que le montant avoisine le million d'euros et cette délibération s'inscrit dans la poursuite de réfection des vieilles canalisations pour le prochain conseil.

Une grosse partie ayant été réalisée au vu de la détérioration importante lors de la reprise du réseau de Salles Courbaties au début de ce millénaire, M le président indique que, par effet, les agents sont confrontés à la même détérioration vingt ans plus tard.

Il indique qu'un linéaire de 5 à 6 km peut être réalisé en tranche ferme et les autres parties soit en tranches conditionnelles soit sous la forme du marché à bons de commande. Il rappelle qu'il y aura peut-être plus de chance d'obtenir des subventions sur un marché global avec des tranches conditionnelles mais indique qu'au vu des éléments de ce mandat, il reste pessimiste sur l'obtention d'accompagnement par les divers acteurs au vu des politiques de l'eau appliquées. M Dumas précise que sur le Marché à Bon de Commande (MBC) chaque commande est soumise à rémunération du Maître d'œuvre qui impacte de ce fait le budget. M Destruel demande le taux de rémunération actuel du MBC en cours. Le montant est basé à ce jour à 6%.

Il demande s'il y a lieu de reconsulter. M Dumas indique que pour le projet il n'y a pas lieu à ce jour que cela rentre financièrement dans l'accord cadre de 2023.

Après débat, le président soumet les éléments suivants, avec priorité à l'OP110,:

- Inscription au BP 2026 de l'opération 110 réfection des canalisations en fibrociment
- Lancement du chiffrage de l'opération avec tranche ferme et conditionnelles.
- Provision de l'opération sur le BP 2026,
- Lancement de la consultation des entreprises
- Lancement de la consultation d'un nouveau marché à Bons de Commande pour la période 2027-2031 pour un montant maximum de 300 000€

Les membres du conseil approuvent l'ensemble de ces propositions et donnent pouvoir au président de signer les documents afférents à ces projets à l'unanimité.

III – DÉLIBÉRATION : Approbation du résultat anticipé de l'exercice 2025 pour le BP 2026

N°2026-003

M le président rappelle les éléments qui ont conduit à cette décision et les problèmes informatiques subis par la DGFIP avec les logiciels au niveau national.

Il présente les documents annexés visés par le comptable public et lui-même.

M Dumas présente les chiffres issus du logiciel de la collectivité et les éléments transmis par la DGFIP.

M le président indique les reports de la section d'investissement et rappelle que pour la section de fonctionnement il n'y avait pas eu de report sur le BP 2025. Il présente l'actif et le passif.

M le président rappelle les décisions antérieures sur le fonctionnement de la facturation, les placements effectués dans le cadre des travaux de réfections des réservoirs, et les nouvelles provisions.

Après présentation des divers éléments budgétaires de l'exercice 2025, notamment les RAR, il soumet aux membres présents de reporter la totalité de l'excédent au compte 002 pour compenser les baisses budgétaires possibles sur l'exercice 2026.

Après débats et explications des divers éléments influençant cette décision, le Conseil Syndical approuve à l'unanimité des présents la décision de report en recettes de fonctionnement sur l'exercice 2026.

IV – DÉLIBÉRATION : Vote du BP 2026

N°2026-004

M le président présente le budget 2026 et indique que pour plus de visibilité, les éléments de 2025 sont affichés en sus des propositions. M Dumas indique qu'il y a lieu également de préciser dès à présent le taux de fongibilité accordé au président.

M le président reprend la parole et explique ces nouvelles modalités. Il s'insurge sur ces modalités et le taux maximum qui peut être appliqué sans consultation du conseil. M Destruel relève également ce fait qui peut très vite monter et propose de regarder en chiffre qu'en pourcentage. Il propose un montant inférieur à 2 000€. M le président retient cette proposition et propose 0.1%.

M le président indique que si une telle décision est prise, le conseil en sera informé à la réunion suivante dans l'ordre du jour.

Il demande aux personnes présentes de prendre les éléments fournis pour suivre la présentation par chapitre dans un premier temps pour la section de fonctionnement.

Il propose aux membres de passer en détail les divers comptes. Ils n'y voient pas d'utilité et proposent de passer directement à la section d'investissement. M le président propose tout de même de visionner la partie collectée pour le compte de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne car les agents ont commencé à mettre en place la comptabilité analytique car certaines redevances se noient dans le compte 70111 qui correspond à la vente d'eau. Il présente de ce fait le détail afin que les membres présents voient le réel encaissé par la vente d'eau car les autres recettes de ce compte sont reversées intégralement sur N+1.

Il explique qu'il est dommageable pour la compréhension du budget de la collectivité que ce distinguo n'apparaisse pas clairement.

Il se satisfait également de la disparition des comptes dépenses imprévus et stipule que dès à présents il faudra inscrire en 021 et 023 ce montant.

Il s'attarde sur les provisions qui concerne le CPF, le CET et les créances douteuses.

M le président indique les montants des recettes et que malheureusement, le dogme l'eau paye l'eau, ne devrait être que sur le fonctionnement. M Destruel rappelle que c'est une vision personnelle mais que, quoi qu'il en soit, les travaux doivent être faits sous peine de couper l'eau un jour aux communes. Il précise que si une entreprise privée venait à être implantée sur Foissac, il n'y aura pas d'état d'âme.

M le président indique que même en augmentant de 20%, cela n'est pas normal que l'état se désengage. M Cabrit rétorque en disant que, quoi qu'il en soit, l'état ce sont les concitoyens.

M le président rappelle que la densification du territoire implique ces dispositions et que le risque est le taux d'impayés sur les années futures. Il rappelle que les subventions pleuvent pour des salles des fêtes mais pas pour une ressource aussi importante. M Destruel indique qu'il y a eu un manquement de vision budgétaire par le passé à vouloir se comparer à d'autres territoires et réduire les provisions.

Sur ce débat, le président continue la présentation des recettes notamment les recettes de placements.

Il présente les diverses opérations et les provisions faites.

Il indique l'évolution informatique qui va être faite pour palier aux défauts de mise à jour récurrente qui bloque les services pendants, des fois 15 jours engageant de ce fait des retards.

Après la présentation des éléments M le président demande s'il y a des questions et éléments devant être développés. Sans réponse à cette interpellation, le président soumet aux membres présents les propositions faites au BP2026.

Après débat, les membres présents adoptent à l'unanimité les propositions des diverses sections.

IV –: Questions diverses.

1. ASA Ambeyrac →ARS

M le président indique que l'ARS a contacté le SIE de Foissac sur le sujet de l'Asa d'Ambeyrac. Il rappelle les éléments datant de 2013 sur un projet qui a consacré beaucoup d'énergie pour ne pas aboutir. M Doucet rappelle la situation de l'ASA et s'étonne également de ces nouveaux contacts car la commune a également été sollicitée. Elle indique que l'ARS a un nouvel agent qui reprend les dossiers.

M le président indique avoir souhaité en parler et simplement informer les membres présents de la pression faite par les services de l'Etat.

2. Réfection des réservoirs

Point de situation du réservoir enterré du Teil et des nouvelles problématiques notamment la remontée de nappe dans le fond de cuve. Démontage des éléments puis mise en place des traversées.

Terrassement effectué sur le Dôme, Préparation des supports et Mise en eau prévu en Juin 2026.

Sur Naussac « Puech Usclat », reste la macération de l'eau chlorée puis reprise des capots et des huisseries.

Remise en route semaine du 09 Mars 2026. Présentation des photos.

3. Marché à Bon de Commande

Travaux en cours dans le bourg de Salles Courbaties et présentation des problèmes vécus, notamment la réticence d'un abonné pour refaire son branchement.

Travaux finis sur Montsalès au lieu-dit la Grave

Prochains travaux :

- Naussac reprise Fibrociment « Le Bousquet »
- Naussac « Salles » La Galaubie problème conduite terrain privé et fuite sous terrasse béton
- Remplacement des débitmètres (2019) par des compteurs

Information sur les futurs Bons de Commande 2026-2027

- | | |
|--|------|
| - Antenne en Fibrociment | 2027 |
| - Antenne les Clauzel C&D Erosion du Lot | 2026 |
| - Antenne Cénac Sainte Croix continuité | 2026 |
| - Antenne Mas de la Borie Foissac | 2027 |
| - Antenne la Jonade Foissac (lotissement) A voir | 2026 |

4. Contentieux Abonnés

Le président indique que plusieurs contentieux sont en cours.

Une personne sur un débombage illégal et des menaces assez virulentes.

Un autre sur une casse de conduite sans Dt et Dict.

Deux autres personnes sur des frais de réouverture suite fermeture de branchement pour décès ou vente de bien malgré 6 mois de relance par les agents de la collectivité restée sans suite.

Le président indique que cela devient de plus en plus récurrent le manque de civilité de la part des abonnés qui implique malgré les évolutions du règlement des contraintes aux agents et des pertes de temps implicites qui dégradent les conditions de travail mais qui couvrent le fonctionnement du SIEF.

Sur ces propos n'ayant plus de sujet, le président clos la réunion à 22h40

